

Bordeaux, le 14 janvier 2019,

Monsieur le Président,

« L'ictérisation * » de la société française au travers du mouvement citoyen « les gilets jaunes » continue de marquer l'actualité. Notre administration est placée en ligne de mire de ce « ras le bol fiscal ». En effet, certains services des Finances Publiques ont été pris pour cible, et ont subi des dégradations matérielles importantes. Des collègues ont également été pris à parti, et parfois menacés.

Solidaires Finances Publiques tient à rappeler que les agents des Finances Publiques ne sont en rien responsables de la politique menée par le Gouvernement, et qu'ils exercent leurs missions au service de nos concitoyens avec une conscience professionnelle reconnue, et dans des conditions de plus en plus désastreuses.

NON, LE PRELEVEMENT A LA SOURCE NE PASSE PAS !!

Pendant que le Ministre Gérald DARMANIN se félicite sur les réseaux sociaux et sur les chaînes de télévision de la modernité de la réforme du recouvrement de l'impôt, les collègues chargés de répondre aux questions des contribuables, et de résoudre leurs problèmes, vivent une réalité sensiblement différente et beaucoup moins idyllique. En effet, bon nombre d'agents étant amenés à recevoir le public n'ont toujours pas reçu de formation au Prélèvement à la Source alors que celui-ci est déjà en place, et que l'affluence aux guichets d'accueil est en forte augmentation. La pénurie de personnel est souvent compensée en mettant en 1ere ligne des jeunes gens effectuant leurs services civiques.

Trop, c'est trop ! Et nous disons STOP !

Considérant que la Direction Générale a été suffisamment alertée, que les agents n'ont plus les moyens d'accomplir l'ensemble de leurs missions dans des conditions de travail garantissant leur santé et sécurité, nous invitons les agents de la DGFIP à user de tous leurs droits pour se protéger. Cela passe notamment par l'usage du droit de retrait.

Prime de 200€ : une belle carotte ?!!

Gérald DARMANIN vient d'annoncer, ce 8 janvier, le versement d'une prime exceptionnelle de 200 euros pour les agent-es participant à leur niveau au prélèvement à la source.

Pour Solidaires Finances Publiques, le caractère exceptionnel et restrictif de la population concernée par cette dernière n'est pas acceptable au vu de la situation dégradée de la DGFIP, des conditions de travail de l'ensemble des agent-es et de la reconnaissance attendue tant sur le plan de la rémunération que des conditions d'exercice des missions.

En effet, entre février 2007 et février 2017 la valeur du point d'indice a augmenté de 3,4 % alors que l'inflation a augmenté de 12,2 %. Aussi le versement de la prime de 200 euros, non pérenne, est très loin de combler le manque à gagner.

De plus, le caractère restrictif du périmètre des agents concernés n'est pas acceptable car près des 2/3 des personnels des Finances Publiques, pleinement investis dans leur travail, ne sont pas concernés par cette « prime exceptionnelle ». Le personnel informatique de la DISI rentre-t-il dans cette population ?



Généralisation du télétravail :

Véritable serpent de mer à la DGFIP, le télétravail sort enfin de sa torpeur pour se déployer progressivement dans notre administration. Une circulaire datée du 10 décembre en fixe les conditions de généralisation au sein de notre administration.

Acteur majeur de la défense des conditions de travail des agents, Solidaires Finances Publiques a toujours porté ce dossier de manière réfléchi et posée, en étant attentif à tous les aspects positifs et négatifs que cette mise en place est susceptible d'engendrer.

La généralisation a fait l'objet d'échanges lors du groupe de travail le 6 septembre dernier, avant d'être présentée au Comité Technique de Réseau (CTR) du 25 septembre. L'objectif de la Direction Générale est de pouvoir ouvrir un accès au télétravail à près de 10 % des agents de la DGFIP d'ici 2021.

Nous insistons sur l'importance d'une bonne information entre le chef de service, l'intéressé-e, et l'ensemble des collègues du service.

Pour éviter toute stigmatisation du télétravailleur, il est important de communiquer avec l'équipe sur la répartition des tâches, les charges de travail et de rendre visible son travail distant.

Le télétravail nécessite une prise en charge spécifique et une attention particulière pour préserver le collectif de travail, et éviter l'isolement du télétravailleur.

Solidaires Finances Publiques exigera que les conditions d'une totale transparence sur les demandes formulées soient mises en œuvre et que les refus puissent être examinés en CAP Locale.

Solidaires Finances Publiques veillera à ce que cet outil, qui doit servir l'intérêt des agent-es, ne se retourne pas contre eux, au regard notamment de la charge de travail qu'ils auront à supporter. De même, nous exigerons que le droit à la déconnexion soit bel et bien garanti pour les agent-es télétravailleurs.

Solidaires Finances Publiques exige une communication rapide des missions et des applicatifs éligibles au télétravail à la DISI Sud-Ouest.

Les suppressions d'emploi PLF 2019 :

Depuis sa création, la Direction Générale des Finances Publiques aura perdu plus de 21 000 emplois, près de 38 000 depuis 2002 (avant fusion DGI/DGCP).

Cette année, encore 2130 emplois seront supprimés à la DGFIP.

Une fois n'est pas coutume à la DISI Sud-Ouest, le traditionnel CTL « suppression d'emplois » est là cette année pour acter la création de 71 emplois. Oups !! en continuant la lecture de vos documents, nous nous sommes aperçus que à défaut de perdre quelque chose nous ne gagnerons rien du tout, car il s'agit de l'intégration du personnel de l'ESI de Limoges : doit-on forcément s'en féliciter ? Pas vraiment, car désormais 16 emplois ne sont toujours pas pourvus.

Les suppressions d'emplois étant actées par l'administration, nous ne participerons pas avec vous à la discussion sur le sujet « PLF 2019 », car nous sommes contre toute suppression d'emploi supplémentaire à la DISI Sud-Ouest, vu l'état de « décomposition » de nos services et de la DGFIP.

Nous vous demandons donc de modifier l'ordre du jour de ce CTL en évoquant tout d'abord les points 2 et 3 de l'ordre du jour, à savoir la présentation du télétravail, et les questions diverses.

* Ictérisation : libre déclinaison du terme ictère, bien connu entre autres des nouveaux parents, c'est à dire qui caractérise la jaunisse du nourrisson.

